

Aide alimentaire: gestion de l'aide alimentaire communautaire et appui à la sécurité alimentaire dans les PVD

1995/0160(SYN) - 13/11/1995

La commission a adopté le rapport de M. Wilfried TELKÄMPER (Verts, D) sur la proposition concernant la politique et la gestion de l'aide alimentaire et des actions spécifiques d'appui à la sécurité alimentaire. Cette proposition a pour objectif d'apporter une réponse à des situations de disette, grâce notamment à l'intégration des diverses mesures dans le cadre d'une stratégie de développement à long terme. Il s'agit de renforcer la coordination des mesures d'aide alimentaire de l'Union européenne. Les amendements adoptés insistent principalement pour que l'attribution de l'aide alimentaire n'ait lieu que lorsque celle-ci semble être la seule solution appropriée pour améliorer la sécurité alimentaire de populations qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour faire face elles-mêmes à une pénurie alimentaire. L'aide doit être accordée en priorité aux populations les plus démunies. L'octroi de l'aide alimentaire doit également être subordonnée à la mise en oeuvre de projets de développement visant une sécurité alimentaire durable et à long terme. Dans le même ordre d'idées, le rapport insiste pour que la mobilisation des produits soit par priorité effectuée dans un pays bénéficiaire ou dans un des pays en développement appartenant à la même région géographique. En cas d'impossibilité, l'aide devrait être mobilisée dans un autre pays en développement, et ce n'est que si aucune de ces alternatives ne s'avère possible que les produits doivent provenir du marché communautaire. Il s'agit par ce biais d'accroître la sécurité alimentaire dans le pays où l'achat est effectué. C'est pourquoi le rapport insiste également pour que l'on s'assure que l'achat de denrées alimentaires dans un pays en développement ne risque pas de perturber le marché de ce pays, ni d'avoir des effets négatifs sur la production locale ou l'approvisionnement alimentaire des populations.